

En tous cas, elle n'en sera pas éloignée, je puis vous l'affirmer d'une manière formelle.

Cependant M. Dalmon reprit peu à peu son sang-froid et ce fut d'un ton presque calme qu'il dit à son visiteur :

—La nouvelle que vous venez de m'apprendre, monsieur, est tellement extraordinaire que vous me permettrez de me montrer un peu incrédule. Tout cela est-il bien réel ? Je vous répète que je ne me connais aucun parent à un degré quelconque, même éloigné, qui puisse me laisser une semblable fortune.

—Monsieur, répondit l'homme d'affaires, je ne me serais pas permis de venir vous déranger, si je n'étais absolument certain de ce que je vous ai avancé. Du reste, je possède des pièces qui dissiperont tous vos doutes.

—Et de qui me vient donc cette succession inattendue ? demanda de nouveau M. Dalmon.

—Je vais vous le dire, répondit l'homme d'affaires avec un sourire ; mais, auparavant, je vous prierai de vouloir bien me signer cet engagement.

En disant cela M. Charrier prit dans sa serviette une feuille de papier timbré qu'il tendit à son interlocuteur.

M. Dalmon lut avec attention ce qui s'y trouvait écrit.

—Comment ! s'écria-t-il tout à coup, vous me demandez le tiers de la succession à titre de commission ! Sur deux millions cela fait six cent cinquante mille francs... c'est énorme.

—C'est mon prix habituel, répondit froidement M. Charrier, et vous ne le trouverez pas excessif si vous considérez combien j'ai dû faire de démarches coûteuses avant d'arriver à vous découvrir... Sans moi vous ne saurez pas où se trouve cet héritage et vous ne toucherez rien.

—Cependant...

—Permettez-moi, interrompit brusquement M. Charrier, de ne pas engager de discussion avec vous sur ce point. Je ne puis rien changer à mes conditions. Si donc vous ne croyez pas devoir les accepter, nous en resterons là, et l'affaire dont je suis venu vous entretenir, n'aura pas d'autre suite. Je vous fais remarquer, du reste, que je me charge de tous les frais qui seront considérables.

M. Dalmon réfléchit quelques secondes. Il comprit que, sans l'agent d'affaires, il ne connaîtrait rien de cette succession, qu'il n'en aurait rien.

—Soit, dit-il enfin, j'accepte. J'ai hâte de savoir quel est ce parent inconnu qui me laisse une telle fortune... J'ajoute que, jusqu'à preuve certaine, je n'y crois pas.

—En tous cas, cela ne vous engage à rien, puisque la commission ne m'est due que sur l'héritage.

Il passa dans la pièce voisine, revint presque aussitôt avec un encrier et une plume, puis signa le papier qu'il remit à M. Charrier.

—Voilà, dit-il.

L'agent d'affaires regarda si la signature était bien régulière, et serra tranquillement dans sa serviette la feuille timbrée.

—Maintenant, fit-il en souriant, je vais satisfaire votre curiosité bien naturelle. Le parent dont vous héritez est votre cousin germain, Prosper Lagrange.

—Prosper Lagrange ! répéta tout d'abord M. Dalmon d'un air étonné, comme si ce nom ne lui rappelait rien. Ah ! oui, fit-il soudain, je me souviens, le fils du frère de ma mère. Il est parti tout jeune pour l'étranger ; depuis cette époque personne n'en a plus jamais entendu parler. Je le croyais mort depuis longtemps.

—Eh bien, vous vous trompiez, répliqua M. Charrier. Votre cousin n'était pas mort ; après avoir couru le monde, il est allé s'établir à Sydney, en Australie, où, dans le commerce des laines, il a amassé une fortune considérable. Il est mort en cette ville, il y a quelques mois, sans avoir fait de testament, et comme il était resté célibataire, c'est à vous que revient toute sa fortune.

M. Dalmon se frappait le front, en se reprochant de n'avoir pas songé à ce cousin quand l'agent d'affaires lui avait parlé d'un héritage. Il aurait peut-être pu éviter de donner le tiers de la succession,

Maintenant c'était signé. Il n'y avait plus à y revenir.

—Je suis en effet, dit-il, son plus proche et même sans doute son unique parent, mais je le croyais bien mort.

—Tenez, poursuivit l'agent d'affaires en tirant de sa serviette un assez volumineux dossier, voici l'acte de décès de Prosper Lagrange. Voici également une expédition du jugement qui déclare sa succession vacante faute d'héritiers connus, et nomme comme curateur à cette succession, M. Isaac Simpson, sollicitor à Sydney. Voici enfin une copie de l'inventaire dressé par ce dernier.

M. Dalmon parcourut rapidement ces pièces, qui étaient accompagnées de leur traduction en français et légalisées par le consul de France : leur authenticité ne pouvait donc être un seul instant suspectée.

—Vous pouvez voir d'après l'inventaire, continua M. Charrier, que je n'ai nullement exagéré l'importance de la succession. L'argent liquide et les titres laissés par le défunt atteignent déjà la somme de quinze cent mille francs. De plus, votre cousin possédait à Sydney une maison et des terrains qui ne sont portés sur l'inventaire que pour mémoire et dont la valeur, m'affirme mon correspondant, est considérable.

—Ne me faudra-t-il pas remplir une interminable série de formalités coûteuses avant d'arriver à réaliser cette succession ? objecta M. Dalmon.

—Sans doute, répondit l'agent d'affaires, il y aura une assez longue procédure à suivre, de grosses dépenses. Mais ne vous en inquiétez pas ; j'en fais entièrement mon affaire ; je vous l'ai dit, je prends tous les frais à ma charge, c'est écrit dans l'engagement que vous avez signé.

—En ce cas, conclut M. Dalmon, très satisfait, je n'ai plus qu'à attendre.

—Pas autre chose ; combien de temps ?... je ne saurais le préciser ; toutefois, je puis vous assurer que je ferai tous mes efforts pour que l'affaire soit promptement réglée, c'est mon intérêt autant que le vôtre.

—Alors je m'en remets absolument à vous.

—Vous pouvez compter sur tout mon zèle, affirma de nouveau l'agent d'affaires en se disposant à se retirer. Je vais aujourd'hui même donner par télégramme, à mon correspondant de Sydney, qui est un des principaux avocats de cette ville, l'ordre de commencer la procédure ; demain ou après demain, l'action sera engagée et le prochain courrier nous apportera certainement des détails précis. Dès que je les aurai reçus, je m'empresserai de vous les communiquer... Si j'avais besoin de vous voir, à quelle heure puis-je être certain de vous rencontrer ?

—Je sors rarement le matin. En venant avant déjeuner, vous me trouverez toujours.

—Alors je viendrai entre dix et onze heures.

Et M. Charrier prit congé de l'ancien commerçant, en lui promettant de revenir le voir de temps en temps pour lui donner des nouvelles de l'affaire.

II

VOYAGE LOINTAIN

A dater de ce jour, l'héritage du cousin Prosper Lagrange devint le sujet presque unique des conversations entre M. Dalmon et sa fille. Leur existence, jusque-là si paisible, si calme, exempte de soucis, se trouva tout à coup bouleversée ; dans les premiers jours, cette fortune qui leur tombait ainsi à l'improviste leur tourna complètement la tête. Peu à peu, cependant, le calme reentra dans leur esprit. Ils reprirent leur train de vie ordinaire, en faisant toutefois de beaux projets d'avenir, que leur fortune leur permettrait désormais de réaliser.

Alors Jeanne rappela à son père le projet de voyage qu'ils avaient formé le soir même où l'agent d'affaires leur avait révélé l'existence de cet héritage.

En somme, — M. Charrier l'avait déclaré, — il sécoulerait du temps encore avant que M. Dalmon put être

mis en possession de cette fortune. Sa présence à Paris n'était donc pas nécessaire pour le moment, et rien ne l'empêchait d'aller, avec sa fille, passer la belle saison en Auvergne.

D'ailleurs, lui aussi, après cette période de surexcitation, éprouvait le besoin de se distraire, et la perspective de passer quelques mois de repos à la campagne en un pays de montagne lui souriait beaucoup.

Le voyage fut donc définitivement fixé, au grand désespoir de Geneviève que cela troublait si complètement dans ses habitudes. Cependant, comme cela plaisait à ses maîtres, elle se contentait de bougonner toute seule dans sa cuisine, tout en faisant des provisions, car en Auvergne, disait-elle, on devait manquer de tout.

Jeanne commença aussitôt ses préparatifs et l'on décida de se rendre d'abord à Aurillac ; de là, on se mettrait en quête d'une petite villa à louer dans les environs.

La veille du jour fixé pour le départ arriva. Jeanne, toute joyeuse, aidait son père à fermer les malles et les caisses, lorsque Geneviève entra en disant d'un ton revêche :

—Voilà encore le monsieur à l'héritage, faut-il le faire entrer ?

—Je crois bien, ma bonne Geneviève, répondit Jeanne. Il vient peut-être nous annoncer que tout est fini.

M. Dalmon, après avoir mis un peu d'ordre dans sa toilette, courut au salon, où il trouva l'agent d'affaires, dont l'air embarrassé ne lui échappa pas.

—Eh bien, monsieur Charrier, quoi de nouveau ? demanda-t-il.

—Monsieur, répondit M. Charrier, je viens de recevoir de mon correspondant de Sydney une dépêche qui vous causera sans doute quelque ennui.

—Ah ! fit M. Dalmon aussitôt inquiet, aurait-on découvert un testament par lequel mon cousin ?..

—Non, non, interrompit vivement M. Charrier, ce n'est pas cela, vous restez toujours le seul héritier de Prosper Lagrange. Il n'a pas de testament. L'héritage ne vous est pas contesté et se monte, ainsi que je vous l'ai affirmé, à plus de deux millions de francs.

—Qu'y a-t-il donc alors ?

—Tenez, répondit l'agent d'affaire en tendant une dépêche, voici le télégramme : veuillez en prendre vous-même connaissance. Vous aurez ainsi l'explication.

—Mais, fit M. Dalmon après y avoir jeté les yeux, cette dépêche est en anglais, je ne connais pas du tout cette langue.

—Je vais vous la traduire.

M. Charrier prit le papier des mains de M. Dalmon et lut :

« Affaire en bonne voie, mais présence de l'héritier indispensable ici ».

—Comment ! s'écria M. Dalmon très désappointé, il faut que j'aille en Australie ! Moi qui n'ai jamais voyagé, moi qui ai habité vingt-sept ans la rue des Lombards sans aller plus loin que Saint-Cloud ou Vincennes.

—Vous le voyez. Mon correspondant dans sa dépêche, n'a pu donner d'explications ; mais, s'il réclame votre présence, c'est évidemment qu'elle est nécessaire pour l'accomplissement de quelque formalité exigée par la loi du pays et impossible à remplir par procuration. Je vais lui télégraphier, mais je crains que sa réponse ne soit aussi formelle.

M. Dalmon se promenait à grands pas à travers le salon.

—En Australie ! répétait-il, en Australie ! Non ! jamais je ne me résoudre à entreprendre un tel voyage ! Cela est impossible à mon âge !... Comment se fait-il que je ne puisse me faire représenter par un fondé de pouvoirs, ayant toutes les procurations en règle... Non, certainement, je n'irai pas.

M. Charrier le laissa se calmer un peu, puis il le prit :

—Les termes de la dépêche, que je vous ai traduite littéralement, sont catégoriques. Si donc vous n'allez pas à Sydney, il vous faudra très probablement renoncer à la succession.